

La tentation de l'Iran Rush sous haute vigilance

A l'heure où la France va définir son Plan national Entreprises et Droits de l'Homme, la levée des sanctions économiques contre l'Iran, conditionnée au respect strict de l'accord sur la démantèlement de son programme nucléaire, fait naître un Iran Rush risqué. Bridée par dix ans d'embargo, l'économie iranienne devrait connaître une croissance de 4 à 5 % par an jusqu'en 2020. Besoins en infrastructures, technologies, financement, biens et services de grande consommation, autant d'opportunités pour les entreprises françaises, autant de risques juridiques, sociétaux et réputationnels.

Commercer avec l'Iran c'est faire des affaires avec un pays classé 136ème par Transparency International sur la corruption, dans lequel le droit du travail est largement bafoué comme le montre Amnesty International dans son rapport annuel de 2015, qui évoque notamment la discrimination au travail, l'absence totale de syndicalisation, l'interdiction d'accès à certaines professions dont sont victimes les femmes et le recours au travail des enfants. Avant d'investir dans un pays à gouvernance perfectible en matière de droits fondamentaux, entreprises et investisseurs se doivent de suivre des diligences sur les droits de l'homme. Faute de quoi l'exposition aux risques est matérialisée en présence de parties prenantes qui savent rechercher en responsabilité sur ces sujets. Pratiques commerciales trompeuses pour Auchan en Chine, esclavage moderne pour Vinci selon le principe d'extraterritorialité au Qatar, autant de risques auxquels s'exposeront les entreprises décidant d'investir en Iran. Elles devront aller au-delà du cadre réglementaire pour établir une relation commerciale responsable avec ce pays. Les investisseurs devront faire part de leurs exigences auprès de leurs partenaires commerciaux. C'est en premier lieu en formalisant leurs exigences auprès des autorités publiques et sous le regard attentif et vigilant des ONG, que ces acteurs doivent construire une relation commerciale. Les ONG, très présentes sur le thème des droits de l'homme (pétitions, défense de journalistes, de militants, défense globale des droits humains...), les attendent au tournant s'ils ne prennent pas de mesures de vigilance raisonnable robustes en la matière.

Devant la matérialité de ces risques, et face à ces mutations, la plus grande prudence est de mise. Entreprises et investisseurs doivent prendre des mesures pertinentes pour pallier aux déficiences en matière de droits de l'homme en général et droit du travail en particulier, afin de se prémunir de risques juridiques et réputationnels non-négligeables.

27 janvier 2016

Affectio Mutandi | Think Hybrid
CSR, Legal, Corporate & Public Affairs